

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75 accordant un secours temporaire de 2,400 francs à Moumina Odowa. veuve de Omar Hussein. ancien serviteur du Gouvernement.

n° 75

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 janvier 1947

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro  
31 janvier 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à Ina colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié : Vu l'arrêté n° 1184 du 3 octobre 1946 portant désignation des membres de la commission chargée d'examiner les demandes de secoure : Vu l'avis exprimé par Ilan commission d'attribution de secours temporaires,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er,— Un secours temporaire de deux mille quatre cents francs (2.400 fr.) est accorde au titre de L'année 1947 à Moumina Odowa, veuve de Omar Hussein, ancien serviteur du Gouvernement, Art, 2.— Ce secours est payable par trimestre et imputable au budget local (exercice 1947 : chapitre 13, article 1er, paragraphe 2 : « Secours tempoitires »).

Le Gouverneur.P.H, SIRIEX.